

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1908)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Assemblée générale du 30 janvier 1908, petite salle de l'Institut  
**Autor:** Durand, L.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 30 janvier 1908, petite salle  
de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

### **1<sup>e</sup> Communications du Comité.**

Au début de la séance, M. le *Président* rappelle le souvenir d'Emile Gonin enlevé, à la fleur de l'âge, par une cruelle maladie. Il dit les qualités de ce fonctionnaire modeste, mais consciencieux. Tout à son devoir, Gonin a su rendre au pays les services qu'on attend d'un éducateur sincère et d'un bon citoyen. L'Assemblée se lève en signe de deuil.

### *Correspondance.*

Il est donné lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> J. Ballet, inspectrice de gymnastique, recommandant aux instituteurs genevois la *Ligue nationale belge de l'éducation physique*. Sur la proposition du Comité, l'assemblée décide d'abonner la Société à la Revue gymnastique que publie cette ligue.

### *Démissions.*

Les démissions de M<sup>les</sup> Emma Chevallier et Marguerite Stössel sont acceptées.

### **2<sup>e</sup> Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.**

Ces trois rapports présentés par MM. Martin, Charvoz et Alb. Dubois sont adoptés. Nous les insérons ci-après.

### 3<sup>e</sup> Rapport de la Commission de gestion.

M<sup>me</sup> H. Neydeck donne lecture du rapport suivant :

La Commission de gestion de la Société pédagogique, réunie en séance le 27 janvier, a, comme de coutume, reconnu la rigoureuse exactitude de la comptabilité présentée par M. le Trésorier.

L'exercice 1907-08 solde malheureusement par un déficit qui tient à ce que certains membres oublient encore de payer leur cotisation en temps voulu. Cette négligence n'est pas pour faciliter la tâche déjà bien ingrate de M. Charvoz.

Hâtons-nous de dire d'ailleurs, pour rassurer Mesdames et Messieurs les Sociétaires que ce déficit ne s'élève qu'à la très modeste somme de 38 francs.

Comme conclusion, nous nous faisons un devoir de féliciter M. le Trésorier pour la parfaite tenue de sa comptabilité et nous le remercions très vivement de l'intérêt financier, du zèle, de l'activité et du dévouement qu'il apporte à notre Société.

*Pour la Commission,*  
M. GUICHARD.

### 4<sup>e</sup> Election du Comité.

M. Louis Grosgeurin, vice-président, décline toute réélection. Il fait partie du Comité depuis fort longtemps et estime que le temps est venu, pour lui, de céder sa place à des éléments nouveaux. Malgré les sollicitations de l'Assemblée M. Grosgeurin maintient sa décision et la déclare irrévocable.

Le Comité pour 1908 est alors composé comme suit : *Président*, M. Ed. Martin. *Vice-président*, M. Jules Dubois. *Bulletinier*, M. L. Durand. *Trésorier*, M. A. Charvoz. *Bibliothécaire*, M. Alb. Dubois. *Secrétaire du Comité*, M. E. Paquin. *Secrétaire des assemblées générales*, M. F. Lecoultrre.

### 5<sup>e</sup> Nomination de la Commission de gestion pour 1908.

Cette commission est nommée par acclamation. Sont élus : M<sup>les</sup> H. Cochet, H. Neydeck, E. Valencien. MM. G. Dentand, L. Valencien.

**6<sup>e</sup> Propositions individuelles.**

Un intéressant échange de vues a lieu au sujet de l'activité future de la Société pédagogique. Divers systèmes sont proposés pour engager nos membres à venir plus nombreux aux assemblées. Entre autres, il est convenu de faire connaître la date des convocations assez tôt pour que les jeudis désignés puissent être réservés par les sociétaires. Cette année la Société aura de grosses questions à mettre à l'étude, le Comité voudrait pouvoir compter sur l'assiduité du plus grand nombre.

Séance levée à 4 h. 1/2.

*Le bulletinier :*

L. DURAND.

---

**Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise  
pendant l'année 1907,  
présenté par M. Edmond Martin, président.**

Mesdames et Messieurs,

Sans être une date de premier plan, 1907 restera cependant une année marquant, à divers points de vue, une étape dans les annales de la Société pédagogique genevoise.

Dois-je vous rappeler, en effet, l'événement important qui plaça entre mes mains, inexpérimentées encore, les rênes de sa destinée? Après quatorze ans de consciencieux dévouement, mon prédécesseur, M. Lucien Baatard, sentit le besoin de jouir d'un repos bien mérité. Cédant à son désir, vous n'avez pu que vous incliner devant sa volonté bien arrêtée de ne plus accepter de candidature à la présidence; mais vous n'avez pas voulu le laisser partir sans lui donner un témoignage de votre reconnaissance pour la façon brillante et désintéressée avec laquelle il a conduit la Société pendant une si longue période. Vous lui avez décerné le titre de membre d'honneur et vous avez eu raison. Un tel hommage aussi sincèrement offert que dignement conquis me dispense de tout commentaire; malgré